



**Syndicat CGT des Transports Publics Urbains  
de Voyageurs du Grand Dijon**

49 rue des Ateliers-21000 DIJON

Site : [www.cgtdivia.com](http://www.cgtdivia.com)



**Motion CGT Divia**

**lue en séance plénière de la réunion du Comité d'entreprise  
du 17 octobre 2018 concernant la sécurisation du secteur Darcy**

Nous attirons à nouveau votre attention sur les risques liés à la traversée des secteurs de la place Darcy, notamment au niveau du passage piétons entre la place Darcy et l'entrée principale du parc Darcy, risques encourus par les conductrices et conducteurs bus et tramway ainsi que par les piétons et cyclistes.

En effet, le manque évident de sécurisation de ces lieux fortement empruntés par les piétons et cyclistes (absence de signalisation verticale type feux piétons, absence de barrières, faible éclairage et manque de présence terrain) fait que les passages et comportements de ces derniers sont anarchiques et de ce fait très dangereux pour toutes ces populations.

Force est de constater donc que malgré les fréquentations importantes et toutes nos demandes de sécurisation, rien n'est fait pour éliminer les risques que les salariés rencontrent quotidiennement.

La parution d'un décret (17 septembre 2018) visant à renforcer la sécurité des piétons sur les passages protégés fait avancer deux sujets :

- La constatation par vidéo-verbalisation est désormais possible pour l'infraction de non-respect des règles de priorité de passage aux piétons (selon l'article R.415.11, « tout conducteur est tenu de céder le passage au piéton s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire »).
- Le nombre de points retirés sur le permis de conduire pour cette infraction est majoré de 2 points. Il passe ainsi de 4 à 6 points.

Le syndicat CGT vous rappelle que vous avez l'obligation de veiller à la sécurité de vos salariés et vous demande par conséquent, d'une part de diffuser aux salarié(e)s utilisant le réseau Divia (sous-traitance comprise) une information claire sur la parution du décret, sur les risques encourus et la confirmation des consignes à suivre, et d'autre part de faire le nécessaire auprès des responsables de la Ville de Dijon pour améliorer la sécurisation du secteur Darcy, notamment sur le passage piéton.